



## Païement des charges de copropriété

Par **Jerems92**, le 11/01/2019 à 15:30

Bonjour,

Je me permets d'écrire ici car j'ai une question concernant les charges de copropriété.

Je suis propriétaire d'un appartement dans une résidence composée de 3 bâtiments. Je trouvais mes charges très élevées pour un bâtiment neuf (de 2 ans), donc en étudiant bien mes appels de provision, je vois que mon syndic me fait payer les charges du bâtiment A (où il y a mon appart) et les charges du bâtiment B (où se trouve ma cave)...

Est-ce bien légal? Merci d'avance pour vos réponses. Bonne continuation!

;-)

Par **youris**, le 11/01/2019 à 17:31

bonjour,

il est normal que vous payez des charges pour votre cave.

le syndic applique le règlement de copropriété et les tantièmes prévus par l'état descriptif de division.

votre RC doit mentionner les charges que vous devez payer pour votre cave.

vous pouvez vérifier sur votre état descriptif de division.

salutations